SAINT BARTH YACHT CLUB

Saint-Barth Yacht Club

Nom / Prénom de l'enfant Date de naissance

Adresse

Nom & téléphone du responsable légal

Adresse e-mail

Personne à prévenir en cas d'accident Tel

Mon enfant est licencié ☐ OUI ☐ NON, je dois prendre un passeport voile à 12€

MOUSSAILLONS
5 à 7 ans

☐ Du 29 mars au 2 avril

☐ Du 05 au 09 avril

~~☐ 9h à 12h~~
ou
☐ 14h 16h30

Petit groupe,
Découverte du milieu marin,
prise en main de l'Optimist.
et premières navigations.

OPTIMIST
De 7 à 11 ans

☐ Du 29 mars au 2 avril

☐ Du 05 au 09 avril

De 9h à 12h

Apprentissage et progression, accessible aux débutants comme aux plus confirmés. L'Optimist est le dériveur de référence pour l'apprentissage de la navigation à la voile.

MULTI-SUPPORTS
11 ans et +

☐ Du 29 mars au 2 avril

☐ Du 05 au 09 avril

De 13h30 à 16h30

Apprentissage de la navigation à plusieurs sur différents dériveurs tels que le RS Feva, Quest et Venture.

130€ les 5 demi-journées sur le premier stage
(120€ les 5 demi-journées pour le 2nd stage consécutif ou membre de la même famille)

Equipement recommandé : EAU, short, lycra manches longues, casquette, lunettes crème solaire. Pour les moussaillons, apporter un goûter à emmener sur l'eau.

Le dépôt des chèques des stages et assurance, à l'association SBYC ainsi que la signature des présentes valident l'inscription.
ATTENTION pour valider votre inscription et assurer votre place 50% d'arrhes vous seront demandés.

Autorisation parentale obligatoire au dos

Association Saint Barth Yacht Club

Autorisation parentale obligatoire

Je soussigné(e) _____

Représentant légal de l'enfant _____

Lien de parenté _____

- Atteste que l'enfant précité est apte à s'immerger puis à nager au moins 25 mètres sans reprendre pieds (pour les enfants de moins de 16 ans).

- Atteste que l'enfant précité est apte à nager au moins 50 mètres, départ plongé (pour les enfants de plus de 16 ans).

- Autorise l'enfant précité à participer aux activités, stages, compétitions au sein du Saint Barth Yacht Club.

- Autorise, en cas d'urgence, la conduite de l'enfant dans un établissement hospitalier où toute intervention chirurgicale pourra être pratiquée en cas de nécessité.

- Déclare prendre connaissance du règlement intérieur affiché dans l'école de voile et m'assure que l'enfant précité fait de même, avec mon aide et assistance si nécessaire.

- Atteste avoir reçu une information précisant le montant des garanties associées à la licence de la FFV et, avoir été informé(e) des possibilités de souscription de garanties complémentaires pour les capitaux d'invalidité et décès plus élevés, (formule Flash assurances de la Zurich).

- Autorise l'utilisation de l'image de l'enfant précité, individuellement ou en groupe, pour la promotion de l'association Saint Barth Yacht Club au travers de publications à l'occasion des activités, des stages, des compétitions, la communication avec la presse et sur le site internet de l'association.

- A participer à une initiation snorkeling ou plongée enfant encadrée par de moniteurs diplômés dans le cadre des stages de voile du Saint Barth Yacht Club

Fait à Saint Barthélemy, le _____

Signature du représentant légal précédée de la mention « lu et approuvé »

Saint Barth Yacht Club
Plage de Public B.P. 556 - 97097 Saint Barthélémy cedex
RIB : FR76 1010 7001 6600 5390 4298 148
Tél / Fax : 05 90 27 70 41 – SIRET 412 904 583 00025 -
E-mail : sbyc@wanadoo.fr